

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016

République française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département du PAS-DE-CALAIS

Commune d'AUCHEL

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville d'Auchel certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ordinaire du 26 juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix neuf juillet, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville d'Auchel, sous la présidence de Monsieur Richard JARRETT, Maire.

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Richard JARRETT-Philibert BERRIER-Marie-Pierre HOLVOET-Gladys BECQUART-Michel VIVIEN-Laure BLASZCZYK-France LEBBRECHT-Jeannot EVRARD-Maryvonne BAYART-Daniel PETIT-Richard NOWAK-Marie-Rose DUCROCQ-Alain DELALEAU-Ingrid STIEVENARD-Véronique CLERY-Guy BETOURNE-Vicky DISSOUS-Hervé DUQUESNE-Carine RENAULT-Bruno ROUX-Véronique LAURENT-Christelle FAUCHET-Jean-Michel ROSE-Michèle JACQUET.

Absents ayant donné procuration : Daniel DUFOUR à Richard JARRETT- Martine DERLIQUE à Philibert BERRIER-Serge BOY à Marie-Pierre HOLVOET-Dany DEGARDINS à Michel VIVIEN-Philippe DUMOULIN à France LEBBRECHT-Brigitte KUBIAK à Gladys BECQUART-René BECOURT à Laure BLASZCZYK

Etaient absents : Christelle DELVILLE – André THELLIER (excusé).

Guy BETOURNE a été élu Secrétaire de Séance

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

Résultat du vote : 28 voix pour et 3 abstentions.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 31 mai 2016.

Résultat du vote : 28 voix pour et 3 abstentions.

Chapitre I – Administration Générale

1 - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay , Noeux et Environs.

Par délibération du 15 juin 2016, le Conseil Communautaire d'Artois Comm. a approuvé le projet de modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs en vue d'exercer, à compter du 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires suivantes :

- En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République vient, en effet, modifier la liste des compétences obligatoires exercées par les Communautés d'Agglomération.

La loi vient, tout d'abord, réécrire la définition légale de la compétence « développement économique » en supprimant l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique. Seul le « soutien aux activités commerciales » reste soumis à l'intérêt communautaire. La promotion du tourisme devient une composante de la compétence à part entière, avec la possibilité de créer un office du tourisme.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ont également vocation à être exercés à titre obligatoire.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal est invité à se prononcer** sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs telle que reprise dans le document annexé, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Résultat du vote : unanimité.

2 - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay , Noeux et Environs - Transfert de compétence en matière d'action sociale

Par délibération du 15 juin 2016, le Conseil communautaire d'Artois Comm. a approuvé le projet de modification statutaire de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs en vue d'exercer, à compter du 1^{er} octobre 2016, la compétence optionnelle suivante : « Action sociale d'intérêt communautaire ».

La Communauté d'agglomération a été précurseur il y a 10 ans sur la thématique du handicap, concrétisant ses engagements dans une charte renouvelée cette année.

Lors de l'élaboration du Projet de Territoire, adopté en novembre 2013, la problématique de la santé a été évoquée à chaque réunion de concertation comme devant être prise en compte par la Communauté d'agglomération, dans la limite de ses compétences.

La Communauté d'Agglomération est, par ailleurs, sollicitée pour intervenir en appui aux SIVOM du Bruaysis, du Béthunois et des Deux Cantons dans l'élaboration et le suivi de contrats locaux de santé ou pour prendre également en compte la question du maintien à domicile des personnes âgées, dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de services, voire de la mutualisation de services.

L'exercice de cette compétence serait confié à un Centre Intercommunal d'Action Sociale, sans que celui-ci n'impacte les missions confiées par les communes à leurs CCAS.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal est invité à se prononcer** sur la compétence optionnelle suivante : « action sociale d'intérêt communautaire » pour une prise d'effet au 1^{er} octobre 2016.

Résultat du vote : unanimité.

3 - Maintenance des alarmes anti-intrusion et incendie pour les bâtiments communaux.

Afin d'assurer l'entretien des alarmes des bâtiments communaux, une consultation informelle a été lancée le 10 mai 2016. La société ECO GEST se propose de réaliser cette prestation pour l'ensemble des matériels concernés incluant les pièces, les déplacements et la main d'œuvre pour des coûts annuels HT de :

- 13 860 € Budget principal de la ville
- 2 300 € Budget Culture Animation et Location.

L'offre étant la plus avantageuse, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer les contrats de maintenance dont le détail est repris ci-dessus

Résultat du vote : unanimité.

4 - Dénomination de voirie

Un nouveau lotissement rue Fernand Dégrugillier est en phase de travaux de viabilisation ; les logements seront desservis par une voirie qu'il est nécessaire de dénommer et à cet effet, le nom de « Résidence Albin HERNU » est proposé.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette proposition.

Résultat du vote : unanimité.

Chapitre II – Finances

5 - Décision Modificative n° 1 – Budget Principal

Le Conseil Municipal est invité à accepter et autoriser la décision budgétaire modificative n° 1 du budget de la Ville d'Auchel destinée à des inscriptions nécessaires à l'exécution budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Nature		BP	RAR	DM1	TOTAL BUDGETE
HORS OPERATION					
020	Dépenses imprévues	227 353,17 €	- €	- 1 999,00 €	225 354,17 €
020	DEPENSES IMPREVUES	227 353,17 €	- €	- 1 999,00 €	225 354,17 €
23131	Travaux en régie	120 000,00 €	- €	- €	120 000,00 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	- €	- €	1 325 000,00 €	1 325 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000,00 €	- €	1 325 000,00 €	1 445 000,00 €
1641	Emprunts en euros	6 876 928,69 €	- €	- €	6 876 928,69 €
166	Refinancement de dette	4 733 784,41 €	- €	- €	4 733 784,41 €
2151	Réseaux de voirie	975,00 €	- €	- €	975,00 €
2152	Installations de voirie	865,00 €	- €	- €	865,00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	- €	- €	2 467,20 €	2 467,20 €
2313	Constructions	- €	- €	10 229,71 €	10 229,71 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	150 000,00 €	- €	37 806,49 €	187 806,49 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 762 553,10 €	- €	50 503,40 €	11 813 056,50 €
10223	T.L.E.	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
2031	Frais d'études	20 000,00 €	32 376,00 €	30 000,00 €	82 376,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00 €	32 376,00 €	30 000,00 €	82 376,00 €
2111	Terrains nus	350 000,00 €	- €	- €	350 000,00 €
2115	Terrains bâtis	- €	72 660,00 €	- €	72 660,00 €
2116	Cimetières	10 000,00 €	- €	2 000,00 €	12 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	206 800,00 €	- €	- €	206 800,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	566 800,00 €	72 660,00 €	2 000,00 €	641 460,00 €
AFFECTATION GLOBALE				1 415 504,40 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Nature		BP	RAR	DM1	TOTAL BUDGETE
021	Virement de la section fonctionnement	- €	- €	1 276 591,70 €	1 276 591,70 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	1 276 591,70 €	1 276 591,70 €
1641	Emprunts en euros	1 325 000,00 €	- €	- €	1 325 000,00 €
28031	Frais d'études	13 156,00 €	- €	- €	13 156,00 €
28051	Concessions et droits similaires	4 497,49 €	- €	- €	4 497,49 €
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	885,00 €	- €	- €	885,00 €
281534	Réseaux d'électrification	4 313,20 €	- €	- €	4 313,20 €
281568	Autre mater. Et outil. D'incendie, défense civile	1 202,36 €	- €	- €	1 202,36 €
281578	Autre matériel et outillage de voirie	15 871,56 €	- €	- €	15 871,56 €
28158	Autres installations, matériel et outillage tech.	6 213,00 €	- €	- €	6 213,00 €
28182	Matériel de transport	19 999,00 €	- €	- €	19 999,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 882,00 €	- €	- €	10 882,00 €
28184	Mobilier	7 887,76 €	- €	- €	7 887,76 €
28188	Autres immobilisations corporelles	77 648,05 €	- €	- €	77 648,05 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	310 035,40 €	- €	93 858,30 €	403 893,70 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 797 590,82 €	- €	93 858,30 €	1 891 449,12 €
1641	Emprunts en euros	6 876 928,69 €	- €	- €	6 876 928,69 €
166	Refinancement de dette	4 733 784,41 €	- €	- €	4 733 784,41 €
2033	Frais d'insertion	1 840,00 €	- €	2 799,36 €	4 639,36 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	0,22 €	0,22 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	- €	- €	47 703,82 €	47 703,82 €
238	Avances versées sur commandes immo. Corp.	150 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 762 553,10 €	- €	50 503,40 €	11 813 056,50 €
1321	Etat et établissements nationaux	317 526,07 €	77 773,99 €	- €	395 300,06 €
1322	Régions	413 209,43 €	193 824,04 €	- €	607 033,47 €
13258	Autres regroupements	223 458,09 €	- €	- €	223 458,09 €
1328	Autres	- €	12 282,00 €	- €	12 282,00 €

1342	Amendes de police	25 700,00 €	- €	- 5 449,00 €	20 251,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	979 893,59 €	283 880,03 €	- 5 449,00 €	1 258 324,62 €
AFFECTATION GLOBALE				1 415 504,40 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Nature		BP	DM1	TOTAL BUDGETE
022	Dépenses imprévues	207 797,92 €	- 62 927,74 €	144 870,18 €
022	DEPENSES IMPREVUES	207 797,92 €	- 62 927,74 €	144 870,18 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	1 276 591,70 €	1 276 591,70 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	1 276 591,70 €	1 276 591,70 €
668 1	Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt	1 325 000,00 €	- €	1 325 000,00 €
681 1	Dap - immo. Incorporelles et corporelles	162 555,42 €	- €	162 555,42 €
686 2	Dot. aux amort. Des charges financières à répartir	310 035,40 €	93 858,30 €	403 893,70 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 797 590,82 €	93 858,30 €	1 891 449,12 €
671 8	Autres charges exceptionnelles sur ope de gestion	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	71 000,00 €	8 000,00 €	79 000,00 €
674 5	Subventions aux personnes de droit privé	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	37 200,00 €	- €	37 200,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 200,00 €	8 000,00 €	138 200,00 €
AFFECTATION GLOBALE			1 315 522,26 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Nature		BP	DM1	TOTAL BUDGETE
722	Immobilisations corporelles	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
796	Transferts de charges financières	- €	1 325 000,00 €	1 325 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000,00 €	1 325 000,00 €	1 445 000,00 €
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisée	302 712,64 €	- 9 477,74 €	293 234,90 €
76	PRODUITS FINANCIERS	302 712,64 €	- 9 477,74 €	293 234,90 €
AFFECTATION GLOBALE			1 315 522,26 €	

Résultat du vote : 29 voix pour et 2 abstentions.

6 - Renégociation des emprunts MPH274835EUR et MPH274830EUR de la SFIL - Etalement de la charge et du produit

Par délibérations n° 8 et 9 en date du 29 mars 2016, la ville d'Auchel s'est engagée dans le refinancement des emprunts **MPH274835EUR** et **MPH274830EUR** souscrits auprès de la **Société Française de Financement Local**. En parallèle, elle a sollicité le fonds de soutien auprès des services de l'Etat en date du 29 avril 2015.

Le refinancement des emprunts a donné lieu aux paiements d'indemnités de remboursement anticipées, intégrées dans le capital de deux nouveaux emprunts à hauteur de :

- **332 000,00 €** pour l'emprunt MPH274835EUR ;
- **993 000,00 €** pour l'emprunt MPH274830EUR.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, la Ville d'Auchel est autorisée à étaler les indemnités actuarielles capitalisées selon la durée résiduelle de chaque emprunt, soit :

- **13 années** pour l'emprunt MPH274830EUR ;
- **19 années** pour l'emprunt MPH274835EUR

S'agissant du fonds de soutien, la notification des décisions définitives de liquidation d'aides a été transmise le **7 juillet 2016**, ces aides peuvent également être étalées aux mêmes conditions que l'étalement des charges.

Fonds de soutien notifié:

- **433 321,00 €** pour l'emprunt MPH274835EUR ;
- **704 055,33 €** pour l'emprunt MPH274830EUR.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire **à étaler les charges et les produits** liés à la renégociation des emprunts **aux conditions reprises ci-dessus**.

Résultat du vote : unanimité.

Chapitre III – Marchés Publics

7 – Marché Fourniture d'Electricité

Dans le cadre de l'ouverture progressive du marché de l'électricité à la concurrence, les tarifs réglementés d'EDF ne sont plus en vigueur depuis le 31 Décembre 2015. La commune devait alors souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de son choix avant fin 2015.

Toutefois, pour les entreprises et les collectivités qui n'avaient pas encore effectué cette démarche au premier Janvier 2016, le gouvernement a mis en place un tarif transitoire pour l'électricité dont nous avons bénéficié jusqu'au 30 Juin 2016.

En perspective de la fin du dispositif transitoire au 30 Juin 2016, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a désigné, au terme d'un appel d'offres, les fournisseurs devant assurer la

continuité de fourniture des entreprises et des collectivités n'ayant toujours pas souscrit une offre de marché.

Compte tenu de la fin de la période transitoire et afin d'éviter de se voir imposer plusieurs fournisseurs pour nos différents sites et d'optimiser les coûts, un appel d'offres ouvert a donc été lancé par la commune dès le 17 Mai 2016, conformément au décret 2016-360 du 26 Mars 2016.

Les offres étaient à remettre pour le 13 Juin 2016 à 12 H 00. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 Juin 2016 à 15 H 00 et a dévolu à l'unanimité le marché la seule entreprise ayant répondu à la consultation : E.D.F pour un montant de 178.022.82 € HT.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché de fourniture d'électricité mis au point avec l'entreprise E.D.F.

Résultat du vote : unanimité.

Chapitre IV – Personnel

8 - Actualisation du tableau des effectifs

Après avis du Comité Technique, réuni en séance du 7 juin 2016, une actualisation du tableau des effectifs est proposée par :

- La suppression de postes concernant des grades au sein de différentes filières et ce, de manière à établir une concordance avec les besoins réels.
- La création d'un poste d'Animateur afin d'envisager la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

Le Conseil Municipal est invité à accepter l'actualisation du tableau des effectifs ci-dessous.

EMPLOIS	EFFECTIFS	POURVUS	NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	2	1	1
ATTACHE	2	2	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	3	3	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	3	2	1
REDACTEUR	4	4	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CL	4	3	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CL	4	4	0
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 ^{ère} CL	17	17	0
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2 ^{ème} CL	17	16	1
FILIERE SPORTIVE			
E.T.A.P.S. PRINCIPAL 1 ^{ère} CL	2	2	0
E.T.A.P.S. PRINCIPAL 2 ^{ème} CL	4	4	0
OPERATEUR PRINCIPAL A.P.S.	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE - Secteur Médico-social			
PUERICULTRICE	1	1	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS TNC 17H30	1	1	0
INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0

TNC 19H30			
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1 ^{ère} CLASSE	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	1	1	0
INGENIEUR	1	1	0
TECHNICIEN	3	3	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	4	0	4
AGENT DE MAITRISE	18	18	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CL	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CL	8	4	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 1 ^{ère} CL	6	6	0
ADJOINT TECHNIQUE DE 2 ^{ème} CL	37	37	0

EMPLOIS	EFFECTIFS	POURVUS	NON POURVUS
FILIERE CULTURELLE			
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE - Musique 6/16 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Piano 15/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Tuba Saxhorn 3/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Cor 7/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Saxophone 9/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Violon 7/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Flûte 4/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Hautbois 7/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 1 CL - Guitare 14/20 ^{ème}	1	0	1
A.T.E.A. PRINC 1 CL - DANSE 7/20 ^{ème}	1	0	1
A.T.E.A. PRINC 2 CL - DANSE 7/20 ^{ème}	1	0	1
A.T.E.A. PRINC 2 CL - DANSE 20/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 2 CL - Percussion 5/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 2 CL - Trompette 10/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 2 CL - Clarinette 9/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 2 CL - Trombone 4/20 ^{ème}	1	1	0
A.T.E.A. PRINC 2 CL - Guitare 14/20 ^{ème}	1	1	0
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1 ^{ère} CL	1	1	0
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2 ^{ème} CL	1	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	1	1	0
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR	2	1	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CL	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION DE 1 ^{ère} CL	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION DE 2 ^{ème} CL	5	5	0
	179	162	17

Résultat du vote : 28 voix pour et 3 abstentions.

9 - Création d'une activité accessoire à l'Ecole de Musique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 modifié, relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs en date du 26 mai 2015 ;

Vu la publicité N°329154 effectuée auprès du centre de gestion concernant le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « Percussions » à temps non complet (5/20h), demeurée infructueuse faute de candidats statutaires pour ce poste;

Vu la candidature d'un agent, actuellement titulaire de la fonction publique Territoriale, pour exercer cette mission ;

Considérant qu'à ce titre, la personne pressentie ne peut être recrutée que dans le cadre d'une activité accessoire ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De **procéder** à la création d'une activité accessoire à l'école de musique pour l'activité « Percussions » à la rentrée de septembre 2016;
- De **rémunérer** cette activité accessoire sur la base du traitement afférent au 1^{er} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 5/20h;
- D'**autoriser** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce recrutement.

Résultat du vote : unanimité.

Chapitre V – Jeunesse et Sport

10 - Mise en place d'une activité municipale : Gymnastique pour adultes

Démissionnaire lors de sa dernière Assemblée Générale, le Comité Directeur de l'Association « Gymnastique pour adultes » présidé par Mme Gladys BACZYNSKI n'a pu malheureusement se renouveler, faute de candidature.

Cette association, présente sur notre commune depuis plus de 35 ans, a permis la mise en place de nombreux cours de gymnastique d'entretien à destination des seniors avec des variantes qui se sont créées au fil des années comme la gymnastique douce, le yoga ou encore la Zumba.

Avec plus de 160 adhérents, cette association permet à de nombreux seniors d'avoir une activité physique régulière, leur permettant notamment de lutter contre la sédentarité et de ce fait de

prévenir les facteurs de risques relatifs au vieillissement de l'organisme mais également de garder un lien social fort permettant de lutter contre un éventuel isolement.

Aussi, pour permettre à nos seniors de continuer à profiter de ces activités sportives, il est proposé au Conseil Municipal, la mise en place de cette activité « Gymnastique pour Adulte » sous l'égide municipale, à compter du 1^{er} septembre.

Les activités proposées sont les suivantes :

Activités	Nombre de séances/Sem	Nombre de séance/an
Gymnastique d'entretien	5	205
Gymnastique douce	1	41
Yoga	1	41
Zumba	1	41

Les tarifications proposées sont les suivantes pour la période de septembre à juin :

Activités	Tarification
Gymnastique d'entretien	75€
Gymnastique douce	50€
Yoga	85€
Zumba	40€
Gymnastique d'entretien+ Yoga	120€
Gymnastique d'entretien + Zumba	100€
Gymnastique douce +Yoga	100€
Tarif Séance unique	7€

Il est à préciser que les recettes seront encaissées sur la régie de recettes n° 93 « Activités jeunesse et sports ».

Il est demandé à l'ensemble du Conseil Municipal :

- d'**approuver** le projet
- d'**autoriser** le Maire à signer les différentes conventions de partenariat et tous les documents permettant la réalisation de cette activité.

Résultat du vote : unanimité.

11 - Recrutement d'Agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité au service Jeunesse et Sports

Par délibérations du 24 Juin 2014, du 10 Septembre 2014 et du 26 Mai 2015, le Conseil Municipal a approuvé la création de nouveaux postes d'agents contractuels, tenant compte du développement de nouvelles actions et de l'extension de certaines d'entre elles au sein du service Jeunesse et Sports. Une actualisation des délibérations s'avère donc nécessaire :

Désignation des activités	Nombre de postes	Natures des postes
Gymnastique pour adultes	6	Educateur et animateur encadrant les différentes activités proposées.
Activités périscolaires		
- Athlétisme	2	
- Récréatives	4	

Le Conseil Municipal est invité à actualiser les délibérations du 24 Juin 2014, 10 Septembre 2014 et 26 Mai 2015 selon les dispositions définies ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance

Guy BETOURNE

Le Maire

Richard JARRETT